

RÉSIDENTIEL

MONTANT DES HONORAIRES TTC (TVA À 20%) *

- JUSQU'À 50 000 €..... 8%
 - DE 50 001 € - 100 000 €..... 7,5%
 - DE 100 001 € - 150 000 €..... 7%
 - DE 150 001 € À 250 000 €..... 6,5%
 - DE 250 001 € À 400 000 €..... 6%
 - À PARTIR DE 400 001 €..... 5%
-
- STATIONNEMENTS (FORFAIT)..... 2 500€ TTC
-
- AVIS DE VALEUR..... 150€ TTC

*Charge vendeur LOI ALUR (arrêté du 10/01/2017). En cas de délégation, le montant des honoraires reste celui du mandat principal.

LOCAUX PROFESSIONNELS, COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS, FONDS DE COMMERCE, CESSIION DE DROIT AU BAIL

MONTANT DES HONORAIRES HT (TVA À 20%)*

- JUSQU'À 100 000 €..... 10%
 - DE 100 001 € - 500 000 €..... 8%
 - À PARTIR DE 500 001 €..... 6%
-
- AVIS DE VALEUR PROFESSIONNEL..... Entre 600€ et 2000€
(Selon la complexité du bien. Il fera l'objet d'un devis préalable)